

## PROGRAMME DE FORMATION

## La location meublée : aspects pratiques

La location meublée est une solution d'investissement locatif particulièrement attractive, mais elle s'accompagne de règles fiscales, sociales et patrimoniales spécifiques qu'il est essentiel de maîtriser. Cette formation vous permettra de comprendre les principes d'imposition (LMP/LMNP), de choisir le mode d'exploitation adapté (en nom propre ou en société) et d'anticiper les impacts sur votre stratégie patrimoniale, notamment en matière de transmission et d'IFI. Vous découvrirez également les aspects pratiques, comme le passage du nu au meublé ou la gestion de la location saisonnière. À l'issue de cette session, vous serez en mesure d'accompagner efficacement vos clients dans leurs projets de location meublée.

Date:	18 juin 2026   9h-17h30
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance des différents modes de détention d'une entreprise</li><li>Connaissance des modalités de transmission du patrimoine (fondamentaux du droit patrimonial de la famille)</li><li>Connaissance de la fiscalité personnelle</li><li>Notions comptables.</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>Comprendre les principes fiscaux et sociaux de la location meublée.</li><li>Maîtriser les aspects pratiques et stratégiques de la location meublée.</li><li>Anticiper les enjeux patrimoniaux liés à la location meublée.</li></ul>
Contenu pédagogique:	<ul style="list-style-type: none"><li>Introduction - Généralités</li><li>Principes généraux d'imposition</li><li>LMP ou LMNP (IR) ?</li><li>Le mode d'exploitation : location meublée en société</li><li>Location meublée et cotisations sociales</li><li>Location meublée et IFI</li><li>Le statut du loueur : aspects pratiques</li><li>Passage du nu au meublé</li><li>Location saisonnière</li><li>Transmission à titre gratuit</li></ul>

CGPI :  
Carte T : 7 heures

Heures  
réglementaires:  
Experts-comptables :  
7 heures

Cette formation peut répondre aux obligations réglementaires de plusieurs dispositifs.  
Toutefois, les heures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois pour justifier vos obligations annuelles de formation continue.

Format: Présentiel / distanciel

Moyen  
pédagogique:  
Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public  
visé:  
Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:  
Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

